

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

SEANCE DU 07 décembre 2017

L'an deux mille dix sept, le 07 décembre à 20h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle communale de Saint Léger sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : C.de BALORRE- D.BOURBAN- S.FOSSEY- F.BRESSON- R.COLLETTE- R.HERBRETEAU- R.RILLET- V.MARQUES- B.LECONTE -G.de LA FERTE- M.FLERCHINGER- J.BRULARD - D.VALLET- M.BRACKE- B.METAYER- JM.VALLET- R.DENIS - D.MAUX - F.BERRIER- M.BELLOCHE-F.MICHEL- E.LIGER- P.ROUILLARD- M.SALMON- C.DUPIUS- J.GERMOND-A.COTREL- H.LEVESQUE-

Absents excusés : C.NOLLET-C.PETITEAU- F.RATTIER-B.LIBERT- C.DESMORTIER-P.CAPRON-A.BELLOCHE- G.POTTIER- C.BOHAÏN

Absents représentés : MF.DEVERGNES donne pouvoir à F.BERRIER- P.LAWSON donne pouvoir à M.SALMON-T.BAUCHERON donne pouvoir à R.COLLETTE- R.ADAMIEC représenté par A.VEIGNEAU- B.DETROUSSEL représenté par M.BELHACHE- E.GOUELLO représenté par B.FOSSEY

Monsieur VALLET Jean-Marie est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 32 Votants : 35 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n°2017-0712-0-1 Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Mr le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe porte à la connaissance des membres de l'Assemblée le projet de Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2018 tel que ci-joint.

Un échange a eu lieu entre les membres du Conseil et le débat est clos.

- Aucune modification n'est apportée au document

Délibération n°2017-0712-0-2 Autorisation donnée au 1^{er} Vice-président de signer le contrat de territoire avec la Région Normandie et le Conseil Départemental de l'Orne
--

- Vu la signature du contrat de territoire entre d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe et d'autre part, la Région Normandie et le Conseil Départemental de l'Orne programmée le 05 janvier 2018,

Il y a lieu de prévoir la désignation de Mr Perrault en tant que 1er Vice-président de la collectivité pour la signature de ce contrat pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir à Mr Perrault, 1er Vice-président pour signer le contrat visé en objet et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°2017-0712-1-1
Désignation de trois délégués pour le comité de pilotage OPAH

- Vu la signature d'une Opération Programmée à l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe,
- Vu la mise en œuvre d'un comité de pilotage,

Il y a lieu de désigner trois élus pour siéger au comité de pilotage. Mr le Président fait appel aux candidatures :

- M. Perrault se déclare candidat,
- Mme Bracke se déclare candidat,
- M. Salmon se déclare candidat,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil à l'unanimité :

DESIGNE comme membre du comité de pilotage : M.Perrault, Mme Bracke et M.Salmon

Délibération n°2017-0712-7-1
Autorisation donnée au Président de signer deux contrats avec CITEO

- Vu l'arrêté interministériel d'agrément de la société Adelphe en date du 05 mai 2017,
- Vu l'arrêté interministériel d'agrément de la société CITEO en date du 05 mai 2017, tel que modifié par arrêté en date du 23 août 2017,

Mr le Président présente au Conseil le CAP 2022 (Contrat pour l'action et la Performance Barème F) aux membres de l'Assemblée et propose au Conseil d'autoriser Mr le Président à signer ces contrats.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer les contrats visé en objet.

Délibération n°2017-0712-9-1
Autorisation d'encaisser un chèque de 850.16 € suite à la dissolution de l'ACLAS

- Annule et remplace la délibération n°2017-0620-9-4 en date du 20 juin 2017.
- Vu la compétence de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe et plus particulièrement la compétence « Enfance-jeunesse »,

Mr le Président précise aux membres du Conseil que l'association ACLAS a été dissoute et qu'il reste sur le compte bancaire la somme de 850.16 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- ACCEPTE le solde du compte bancaire de l'association ACLAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.